



Commission paritaire du transport et de la logistique

1400300 Transport routier et logistique pour compte de tiers

GENERAL : PERSONNEL ROULANT	3
Prime de fin d'année.....	3
Le temps de liaison	3
Travail du dimanche et jours fériés	3
Prime pour temps de service et temps de disponibilité.....	3
Sursalaires	4
Suppléments pour le dépassement du temps de service moyen	4
Intervention dans les frais pour la carte de conducteur pour le tachygraphe digital	4
Supplément d'ancienneté	5
La prime de départ	5
Dédommagement en cas de perte du certificat de sélection médicale	5
Prime pour prestations de nuit.....	5
Indemnité de séjour forfaitaire	6
Indemnité RGPT.....	6
Assurance hospitalisation	6
Indemnité en cas de détérioration, perte ou vol d'effets personnels.....	6
Contrat d'assistance	7
Frais de transport	7
Pension complémentaire	7
Vêtements de travail.....	7
 GENERAL : PERSONNEL NON ROULANT	 8
Prime de fin d'année.....	8
Travail du dimanche et jours fériés	9
Sursalaires	9
Supplément d'ancienneté	9
La prime de départ	9
Prime pour prestations de nuit.....	9
Prime d'équipes.....	10
Assurance hospitalisation	10
Contrat d'assistance	10
Frais de transport	11
Pension complémentaire	11
Vêtements de travail.....	11
Chèque-repas et/ou Eco-chèques	12
 GENERAL : PERSONNEL DE GARAGE	 12
Prime de fin d'année.....	12
Travail du dimanche et jours fériés	13
Sursalaires	13
La prime de départ	13



Prime pour prestations de nuit.....	13
Assurance hospitalisation	14
Contrat d'assistance	14
Frais de transport	14
Pension complémentaire	14
Vêtements de travail.....	15
Éco-chèque	16
Chèque-repas.....	16
Supplément d'ancienneté	16
 SERVICES DE COURRIER (concerne uniquement le transport de choses par la route pour compte de tiers)	
Prime de fin d'année.....	17
Conditions de travail	17
Pension complémentaire	17
 SERVICES DE MESSAGERIES	
Prime de fin d'année.....	17
Conditions de travail	18
Pension complémentaire	18
Prime pour temps de service et temps de disponibilité.....	18
 SERVICES DE LOCATION DE VOITURES AVEC CHAUFFEUR	
Prime de fin d'année.....	18
Heures supplémentaires	18
Indemnité RGPT.....	19
Intervention de l'employeur dans les frais	19
Intervention du chauffeur dans les frais d'accident en faute	19
Allocation en cas de retrait définitif du certificat de sélection médicale	19
Prime de départ	20
Indemnité d'uniforme	20
Conditions de travail en cas de travail mixte	20
Chèque-cadeau	20
Pension complémentaire	20

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : <http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>. Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.



GENERAL : PERSONNEL ROULANT

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée

Le temps de liaison

CCT du 12 juin 2001 (59022)

Cette CCT n'a pas été rendue obligatoire

Fixation de l'indemnité due au personnel roulant pour les heures de liaison dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée

Travail du dimanche et jours fériés

CCT du 27 janvier 2005 (74050)

Fixation des conditions de travail et des salaires du personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Articles 1, 6, 12, 19

Durée de validité :

1^{er} avril 2005 pour une durée indéterminée

CCT du 30 septembre 2005 (77084)

Fixation d'une allocation complémentaire pour les jours fériés pour le personnel occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

Prime pour temps de service et temps de disponibilité

CCT du 27 janvier 2005 (74050)

Fixation des conditions de travail et des salaires du personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Articles 1, 2, 3, 7, 12, 19

Durée de validité :

1^{er} avril 2005 pour une durée indéterminée



Sursalaires

CCT du 27 janvier 2005 (74050)

Fixation des conditions de travail et des salaires du personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Articles 1, 2, 3, 8, 12, 19

Durée de validité :

1^{er} avril 2005 pour une durée indéterminée

CCT du 30 septembre 2005 (77063)

Heures supplémentaires dans les sous-secteurs du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

Suppléments pour le dépassement du temps de service moyen

CCT du 27 janvier 2005 (74050)

Fixation des conditions de travail et des salaires du personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Articles 1, 2, 3, 9, 12, 19

Durée de validité :

1^{er} avril 2005 pour une durée indéterminée

Intervention dans les frais pour la carte de conducteur pour le tachygraphe digital

CCT du 18 avril 2013 (114996)

Intervention dans les frais relatifs à la délivrance de la carte conducteur pour le tachygraphe digital aux ouvriers dans le sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et le sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2013 pour une durée indéterminée



Supplément d'ancienneté

**CCT du 15 septembre 2011 (106713) (à l'exception du personnel de garage)
Supplément d'ancienneté pour le personnel roulant et non-roulant occupé dans
les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers
et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers)**

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée

La prime de départ

CCT du 13 février 2014 (122433)

**Relative à la prime de départ dans le sous-secteur du transport de choses par
voie terrestre pour compte de tiers et le sous-secteur de la manutention de
choses pour compte de tiers**

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Dédommagement en cas de perte du certificat de sélection médicale

CCT du 22 novembre 2014 (125619)

**Convention collective de travail fixant le dédommagement en cas de
licenciement suite à la perte définitive du certificat de sélection médicale, pour
le personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par
voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention pour compte de tiers.**

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Prime pour prestations de nuit

CCT du 26 novembre 2009 (96987)

**Fixation d'une indemnité financière pour les prestations de nuit pour les
membres du personnel roulant occupés dans les entreprises du transport de
choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de
choses pour compte de tiers**

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée



Indemnité de séjour forfaitaire

CCT du 26 novembre 2009 (96986)

Fixation des indemnités de séjour et RGPT pour le personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Chapitres I, II, V

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Indemnité RGPT

CCT du 26 novembre 2009 (96986)

Fixation des indemnités de séjour et RGPT pour le personnel roulant occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Chapitres I, III, V

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Assurance hospitalisation

CCT du 25 septembre 2009 (96074)

Assurance sectorielle hospitalisation pour les ouvriers occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers et fixation de la cotisation forfaitaire due au "Fonds social transport et logistique" en financement de cette assurance sectorielle hospitalisation

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Indemnité en cas de détérioration, perte ou vol d'effets personnels

CCT du 26 novembre 2009 (96990)

Indemnité en cas de détérioration, perte ou vol d'effets personnels des ouvriers du personnel roulant occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée



Contrat d'assistance

CCT du 16 février 2012 (109262)

Un contrat d'assistance, pour les travailleurs mis à l'emploi dans des entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention pour compte de tiers lors de leurs déplacements professionnels à l'aide d'un véhicule d'entreprise

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 13 février 2014 (122096)

Convention collective de travail fixant l'intervention patronale dans les frais du déplacement domicile lieu de travail des travailleurs occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers.

Tous les articles + annexe

Durée de validité :

1^{er} mars 2014 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

Vêtements de travail

CCT du 13 juillet 1972 (1452)

Transport –Vêtements de travail

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7

Durée de validité :

1^{er} mai 1972 pour une durée indéterminée

Transport –Vêtements de travail

I. Champ d'application

Art. 1^{er} . La présente convention collective de travail s'applique :

Primes



1° aux ouvriers et ouvrières des entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire nationale du transport et s'occupent principalement du transport rémunéré de choses par véhicules automobiles, à l'exclusion des entreprises de déménagement et leurs activités connexes ;

2° aux employeurs qui occupent les ouvriers et ouvrières visés au 1°.

II. Dispositions particulières

Art. 2. L'employeur est tenu de mettre un vêtement de travail à la disposition de tous ces ouvriers et ouvrières.

Art. 3. Le vêtement de travail est et reste la propriété de l'employeur. L'entretien de ce vêtement de travail est à charge de l'employeur.

Art. 4. L'ouvrier et l'ouvrière sont tenus d'apporter les soins nécessaires au vêtement de travail mis à leur disposition. Il ne leur est pas permis d'emporter chez eux le vêtement de travail prêté, sans autorisation de l'employeur.

Art. 5. Par dérogation aux articles 2 et 3, l'employeur peut s'acquitter des obligations qui lui sont imposées par lesdits articles en payant une indemnité de 130 francs par mois.

III. Durée de validité

Art. 7. La présente convention collective de travail produit ses effets le 1^{er} mai 1972 et est conclue pour une durée indéterminée.

GENERAL : PERSONNEL NON ROULANT

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée



Travail du dimanche et jours fériés

CCT du 30 septembre 2005 (77084)

Fixation d'une allocation complémentaire pour les jours fériés pour le personnel occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

Sursalaires

CCT du 30 septembre 2005 (77063)

Heures supplémentaires dans les sous-secteurs du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

Supplément d'ancienneté

CCT du 15 septembre 2011 (106713) (à l'exception du personnel de garage)

Supplément d'ancienneté pour le personnel roulant et non-roulant occupé dans les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers)

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée

La prime de départ

CCT du 13 février 2014 (122433)

Relative à la prime de départ dans le sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et le sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Prime pour prestations de nuit

CCT du 28 juin 2007 (84269)

Fixation d'une indemnité financière pour des prestations de nuit pour les membres du personnel non roulant occupés dans les entreprises du transport



de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juillet 2007 pour une durée indéterminée

Prime d'équipes

CCT du 28 juin 2007 (84272) (à l'exception du personnel de garage)

Fixation d'une prime d'équipes pour le personnel non roulant dans les sous-secteurs du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juillet 2007 pour une durée indéterminée

Assurance hospitalisation

CCT du 25 septembre 2009 (96074)

Assurance sectorielle hospitalisation pour les ouvriers occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers et fixation de la cotisation forfaitaire due au "Fonds social transport et logistique" en financement de cette assurance sectorielle hospitalisation

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Contrat d'assistance

CCT du 16 février 2012 (109262)

Un contrat d'assistance, pour les travailleurs mis à l'emploi dans des entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention pour compte de tiers lors de leurs déplacements professionnels à l'aide d'un véhicule d'entreprise

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée



Frais de transport

CCT du 13 février 2014 (122096)

Convention collective de travail fixant l'intervention patronale dans les frais du déplacement domicile lieu de travail des travailleurs occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers.

Tous les articles + annexe

Durée de validité :

1^{er} mars 2014 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

Vêtements de travail

CCT du 13 juillet 1972 (1452)

Transport –Vêtements de travail

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7

Durée de validité :

1^{er} mai 1972 pour une durée indéterminée

Transport –Vêtements de travail

I. Champ d'application

Art. 1^{er} . La présente convention collective de travail s'applique :

1° aux ouvriers et ouvrières des entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire nationale du transport et s'occupent principalement du transport rémunéré de choses par véhicules automobiles, à l'exclusion des entreprises de déménagement et leurs activités connexes ;

2° aux employeurs qui occupent les ouvriers et ouvrières visés au 1°.

II. Dispositions particulières

Art. 2. L'employeur est tenu de mettre un vêtement de travail à la disposition de tous ces ouvriers et ouvrières.



Art. 3. Le vêtement de travail est et reste la propriété de l'employeur. L'entretien de ce vêtement de travail est à charge de l'employeur.

Art. 4. L'ouvrier et l'ouvrière sont tenus d'apporter les soins nécessaires au vêtement de travail mis à leur disposition. Il ne leur est pas permis d'emporter chez eux le vêtement de travail prêté, sans autorisation de l'employeur.

Art. 5. Par dérogation aux articles 2 et 3, l'employeur peut s'acquitter des obligations qui lui sont imposées par lesdits articles en payant une indemnité de 130 francs par mois.

III. Durée de validité

Art. 7. La présente convention collective de travail produit ses effets le 1^{er} mai 1972 et est conclue pour une durée indéterminée.

Chèque-repas et/ou Eco-chèques

CCT du 15 octobre 2009 (96985) (à l'exception du personnel de garage)

Introduction ou augmentation de la cotisation patronale du chèque-repas et/ou introduction d'éco-chèques pour les ouvriers du personnel non roulant, à l'exception du personnel de garage, occupés dans les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de manutention de choses pour compte de tiers et fixation de la cotisation patronale relative au chèque-repas et/ou à l'éco-chèque

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée

GENERAL : PERSONNEL DE GARAGE

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée



Travail du dimanche et jours fériés

CCT du 30 septembre 2005 (77084)

Fixation d'une allocation complémentaire pour les jours fériés pour le personnel occupé dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

Sursalaires

CCT du 30 septembre 2005 (77063)

Heures supplémentaires dans les sous-secteurs du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

La prime de départ

CCT du 13 février 2014 (122433)

Relative à la prime de départ dans le sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et le sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Prime pour prestations de nuit

CCT du 28 juin 2007 (84269)

Fixation d'une indemnité financière pour des prestations de nuit pour les membres du personnel non roulant occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juillet 2007 pour une durée indéterminée



Assurance hospitalisation

CCT du 25 septembre 2009 (96074)

Assurance sectorielle hospitalisation pour les ouvriers occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers et fixation de la cotisation forfaitaire due au "Fonds social transport et logistique" en financement de cette assurance sectorielle hospitalisation

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Contrat d'assistance

CCT du 16 février 2012 (109262)

Un contrat d'assistance, pour les travailleurs mis à l'emploi dans des entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention pour compte de tiers lors de leurs déplacements professionnels à l'aide d'un véhicule d'entreprise

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 13 février 2014 (122096)

Convention collective de travail fixant l'intervention patronale dans les frais du déplacement domicile lieu de travail des travailleurs occupés dans les entreprises du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et de la manutention de choses pour compte de tiers.

Tous les articles + annexe

Durée de validité :

1^{er} mars 2014 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée



Vêtements de travail

CCT du 13 juillet 1972 (1452)

Transport –Vêtements de travail

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7

Durée de validité :

1^{er} mai 1972 pour une durée indéterminée

Transport –Vêtements de travail

I. Champ d'application

Art. 1^{er} . La présente convention collective de travail s'applique :

1° aux ouvriers et ouvrières des entreprises qui ressortissent à la Commission paritaire nationale du transport et s'occupent principalement du transport rémunéré de choses par véhicules automobiles, à l'exclusion des entreprises de déménagement et leurs activités connexes ;

2° aux employeurs qui occupent les ouvriers et ouvrières visés au 1°.

II. Dispositions particulières

Art. 2. L'employeur est tenu de mettre un vêtement de travail à la disposition de tous ces ouvriers et ouvrières.

Art. 3. Le vêtement de travail est et reste la propriété de l'employeur. L'entretien de ce vêtement de travail est à charge de l'employeur.

Art. 4. L'ouvrier et l'ouvrière sont tenus d'apporter les soins nécessaires au vêtement de travail mis à leur disposition. Il ne leur est pas permis d'emporter chez eux le vêtement de travail prêté, sans autorisation de l'employeur.

Art. 5. Par dérogation aux articles 2 et 3, l'employeur peut s'acquitter des obligations qui lui sont imposées par lesdits articles en payant une indemnité de 130 francs par mois.

III. Durée de validité

Art. 7. La présente convention collective de travail produit ses effets le 1^{er} mai 1972 et est conclue pour une durée indéterminée.



Éco-chèque

CCT du 26 novembre 2009 (97003)

Octroi d'éco-chèques au personnel de garage

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} décembre 2009 pour une durée indéterminée

CCT du 12 mars 2012 (109277)

Salaires des travailleurs du personnel de garage, occupés dans les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de manutention de choses pour compte de tiers, et fixant la cotisation patronale relative au chèque repas et à l'éco-chèque

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 29

Durée de validité :

1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée

Chèque-repas

CCT du 12 mars 2012 (109277)

Salaires des travailleurs du personnel de garage, occupés dans les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de manutention de choses pour compte de tiers, et fixant la cotisation patronale relative au chèque repas et à l'éco-chèque

Articles 1, 2, 3, 4, 6, 15, 16, 17, 18, 29

Durée de validité :

1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée

Supplément d'ancienneté

CCT du 12 mars 2012 (109277)

Salaires des travailleurs du personnel de garage, occupés dans les entreprises de transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et/ou de manutention de choses pour compte de tiers, et fixant la cotisation patronale relative au chèque repas et à l'éco-chèque

Articles 1, 2, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29

Durée de validité :

1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée



SERVICES DE COURRIER (concerne uniquement le transport de choses par la route pour compte de tiers)

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée

Conditions de travail

CCT du 26 novembre 2009 (97002)

Conditions de rémunération et de travail pour le personnel roulant et non roulant des entreprises qui s'occupent de l'exploitation de "services de courrier"

Articles 1, 2, 5, 8, 9, 10, 12

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

SERVICES DE MESSAGERIES

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée



Conditions de travail

CCT du 26 novembre 2009 (96982)

Fixation des conditions de rémunération et de travail pour le personnel roulant des entreprises qui s'occupent de l'exploitation de "services de messageries"

Articles 1, 2, 5, 6, 7, 9

Durée de validité :

1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée

Prime pour temps de service et temps de disponibilité

CCT du 30 septembre 2005 (77082)

Conditions de travail et rémunération du personnel roulant des entreprises qui s'occupent de l'exploitation de "services de messageries" et appartenant au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 7

Durée de validité :

1^{er} octobre 2005 pour une durée indéterminée

SERVICES DE LOCATION DE VOITURES AVEC CHAUFFEUR

Prime de fin d'année

CCT du 20 octobre 2016 (138105)

CCT relative à la prime de fin d'année

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée

Heures supplémentaires

CCT du 19 avril 2012 (109685)

Conditions de travail des chauffeurs des services de location de voitures avec chauffeur

Articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14

Durée de validité :

1^{er} avril 2012 pour une durée indéterminée



Indemnité RGPT

CCT du 10 avril 2008 (88096)

Travail mixte dans les entreprises de services réguliers spécialisés et qui exploitent des services de location de voitures avec chauffeur

Tous les articles

Durée de validité :

17 janvier 2008 pour une durée indéterminée

CCT du 19 avril 2012 (109685)

Conditions de travail des chauffeurs des services de location de voitures avec chauffeur

Articles 1, 2, 3, 10, 11, 12, 14

Durée de validité :

1^{er} avril 2012 pour une durée indéterminée

Intervention de l'employeur dans les frais

CCT du 22 mai 2014 (123055)

Remboursement des frais d'ophtalmologiste, frais médicaux et les frais pour obtenir le permis de conduire pour les chauffeurs

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2014 pour une durée indéterminée

Intervention du chauffeur dans les frais d'accident en faute

CCT du 19 septembre 2001 (59217)

Intervention dans les dommages résultant d'un accident produit par les chauffeurs occupés dans le secteur de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} octobre 2001 pour une durée indéterminée

Allocation en cas de retrait définitif du certificat de sélection médicale

CCT du 20 novembre 2014 (125623)

Avantages octroyés par le "Fonds social des entreprises de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur"

Articles 1, 10, 19.

Durée de validité :

22 novembre 2014 pour une durée indéterminée.



Prime de départ

CCT du 20 novembre 2014 (125623)

Avantages octroyés par le "Fonds social des entreprises de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur"

Articles 1, 11, 19.

Durée de validité :

22 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Indemnité d'uniforme

CCT du 20 novembre 2014 (125623)

Avantages octroyés par le "Fonds social des entreprises de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur"

Articles 1, 13, 19.

Durée de validité :

22 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Conditions de travail en cas de travail mixte

CCT du 10 avril 2008 (88096)

Travail mixte dans les entreprises de services réguliers spécialisés et qui exploitent des services de location de voitures avec chauffeur

Tous les articles

Durée de validité :

17 janvier 2008 pour une durée indéterminée

Chèque-cadeau

CCT du 19 novembre 2015 (132334)

Chèques-cadeaux pour travailleurs occupés dans le secteur des taxis et des services de location de voitures avec chauffeur

Tous les articles

Durée de validité : 19 novembre 2015 au 31 décembre 2015

Pension complémentaire

CCT du 15 septembre 2011 (106704), modifiée par la CCT du 23 août 2012 (111207) et la CCT du 22 novembre 2012 (112439)

Instauration d'un plan sectoriel de pension au sous-secteur du transport de choses par voie terrestre pour compte de tiers et au sous-secteur de la manutention de choses pour compte de tiers

Tous les articles

Durée de validité :

1^{er} juin 2011 pour une durée indéterminée